FNMNS
CENTRE TERRITORIAL
DE FORMATION
DU VAL DE MARNE

SUD IDF SECOURISME
Correspondance : 3 rue Marguerite DURAS -
91280 SAINT PIERRE DU PERRAY
www.sudidfsecourisme.fr -- sud-idf-secourisme@orange.fr
☎ 06 – 83- 06 – 47 -23

PROGRAMME DE FORMATION
Formation continue d'adaptation
« Surveillant – Sauveteur Aquatique »

Quel est le Programme de la formation ?

1- Situer son rôle et sa mission au sein d'un dispositif évolutif et adaptable aux conditions du moment

- Connaître la formation et les prérogatives du surveillant sauveteur aquatique
- Connaître la responsabilité du sauveteur
- Connaître la réglementation de l'accueil des différents publics

2- Effectuer une analyse des risques particuliers présents sur sa zone de baignade

- Connaître les grands principes d'hygiène et de sécurité
- Connaître les risques liés à l'environnement
- Connaître l'apnée et ses dangers
- Connaître les risques liés au traumatisme du rachis dans l'eau

3- Participer à un dispositif de surveillance en mettant en œuvre des techniques opérationnelles adaptées et en mettant en œuvre des matériels spécifiques le cas échéant

- Connaître l'organisation de la sécurité
- Gérer le public

4- Participer à une action coordonnée de sauvetage, dans sa zone, ou à proximité immédiate de celle-ci, à l'aide de techniques opérationnelles adaptées ou mettant en œuvre du matériel spécifique

- Assurer la prise en charge d'une victime dans l'eau
- Connaitre et mettre en œuvre les différentes techniques de sauvetage sans matériel
- Connaitre et mettre en œuvre les différentes techniques de sauvetage avec matériel
- Connaitre et mettre en œuvre les différentes techniques de sortie d'une victime de l'eau

Date de formation
Le 10 octobre 2026
Le 31 octobre 2026
Le 21 novembre 2026
Le 19 décembre 2026

Lieu de formation
CHEVILLY LARUE
LIMEIL BREVANNES
REUIL MALMAISON

Objectifs
La formation continue d'adaptation à l'unité d'enseignement "surveillance sauvetage aquatique" a pour objectif de faire acquérir les quarante compétences nécessaires aux titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) leur permettant d'assurer, conformément à l'arrêté de seconde référence, les missions de prévention, de surveillance et de sauvetage au sein des établissements de baignade d'accès payant définis à l'article D322-12 du code du sport mais également au sein des baignades ouvertes gratuitement au public, conformément à l'article D322-13 du code du sport.

Modalités
- Titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) à jour de sa formation continue
- Titulaire du certificat de compétences d'équipier secouriste PSE 2 ou équivalent à jour de sa formation continue

Contact
Sud-idf-secourisme@orange.fr
0683064723

Prix public
80 € / part.